



Centre de Formation de Préparateurs
 en Pharmacie Hospitalière
 SITE IFPS - CHU DE TOURS
 2 RUE MANSART - CHAMBRAY LES TOURS

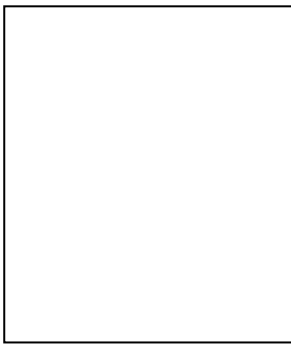


BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION PAR APPRENTISSAGE
 (Hors formation initiale, hors formation professionnelle continue, hors VAE)

Date de clôture des inscriptions
 aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation 2018/2019

Mardi 15 MAI 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi)



M. **Mme**

Nom de famille :

Nom d'usage (marital) :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu et département de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Situation Familiale : Célibataire Marié(e) Pacs Autre :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse email :

Baccalauréat (série et année)

.....

Établissement fréquenté en 2017/2018

.....

Brevet professionnel de préparateur en pharmacie

Obtenu en (année)

.....

En cours d'obtention (date des résultats)

.....

Études et/ou parcours professionnels suivis (préciser l'organisme de formation ou l'employeur, le lieu et le diplôme obtenu)

2015/2016 :

.....

2016/2017 :

.....

2017/2018 :

.....

Adresse complète de l'établissement employeur du candidat :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Téléphone :

Identification de la personne en charge du dossier administratif :

Nom :

Prénom

.....

Qualité : Service :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Identification du maître d'apprentissage du candidat :

Nom :

Prénom

.....

Qualité : Service :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

NB : Ces renseignements doivent être obligatoirement accompagnés du courrier de pré-engagement de l'employeur (établissement public de santé disposant d'une PUI) afin que le dossier soit examiné par le jury.

A, le.....

Signature du candidat



Centre de Formation de Préparateurs
en Pharmacie Hospitalière
SITE IFPS – CHU DE TOURS
2 RUE MANSART – CHAMBRAY LES TOURS



Madame Martine Le Verger
Conseiller Scientifique

Monsieur Jean-Pierre Mazet
Directeur par intérim CFPPH

Madame Emmanuelle Quémard
Responsable Pédagogique
Cadre de Santé Formateur
☎02.34.38.95.85
e.quemard@chu-tours.fr

Monsieur Tony Huet
Cadre de Santé Formateur
☎02.47.47.91.53
t.huet@chu-tours.fr

Madame Sylvie Delorme
Secrétaire
☎ 02.47.47.80.18
☎ 02.47.47.85.02
secretariat.cfpph@chu-tours.fr

**Dossier d'inscription au Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie
Hospitalière du CHRU de Tours
Voie par apprentissage**

I. Cadre légal

➤ Arrêté modifié du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH) et arrêté du 10 septembre 2008 portant modification d'arrêtés relatifs à l'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.

➤ Le DPPH est obtenu par 4 voies d'accès :

- Initiale
- Apprentissage (définie au livre 1^{er} du code du travail)
- Professionnelle continue (définie au livre IX du code du travail)
- Validation des acquis de l'expérience

➤ A l'exception de la voie par apprentissage aucune limite d'âge n'est prévue.

➤ Les candidats ne peuvent s'inscrire que dans le CFPPH de l'inter-région du lieu d'exercice de l'employeur. Une sélection par an.

II. Conditions d'accès à la formation

➤ La formation conduisant au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) **est accessible aux seuls candidats titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie.**

➤ Pour les candidats en deuxième année de BP à la date d'inscription aux épreuves de sélection pour la rentrée 2018 en CFPPH, l'admission définitive en formation est subordonnée à l'obtention du brevet de préparateur en pharmacie.

➤ Les résultats aux épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

➤ **Être âgé de moins de 31 ans** à la date de signature du contrat d'apprentissage **OU** souscrire un contrat d'apprentissage dans un délai maximum d'un an après l'expiration du précédent contrat, ayant permis au candidat d'obtenir le brevet professionnel de préparateur en pharmacie.

III. Constitution du dossier

➤ Les candidats peuvent :

- Soit déposer leur dossier d'inscription au secrétariat du CFPPH - 2^{ème} étage aile administrative de l'IFPS - bureau 203 - 2 rue Mansart à Chambray les Tours.
- Soit l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**CFPPH site IFPS
CHRU de Tours
37044 TOURS Cedex 9**

Au plus tard le **Mardi 15 mai 2018 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

➤ Le dossier d'inscription comprend :

Pour tous les candidats :

- le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété, daté et signé,
- une lettre de motivation manuscrite limitée à deux pages, qui précisera également la présentation de la structure d'accueil,
- un curriculum vitae dactylographié,
- le **courrier de pré engagement de l'établissement d'accueil** (cf modèle)
- la photocopie du baccalauréat et des autres diplômes ou attestations obtenus,
- un justificatif d'état civil (copie du livret de famille),
- une photocopie de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso),
- une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- 2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur avec adresse du candidat (format 22.5 cm x 11.5 cm),
- 2 photos d'identité récentes.

Pour les candidats titulaires du BP : (accompagnée de tous les documents cités ci-dessus).

- la photocopie du brevet professionnel de préparateur en pharmacie et le relevé des notes obtenues au BP
- cursus en 2 ans : relevés de notes BP1 (semestres 1 et 2) et BP2 (semestre 1)
- cursus en 3 ans : relevés de notes BP2 (semestres 1 et 2) et BP3 (semestre 1)

Pour les candidats en cours d'obtention du BP : (accompagnée de tous les documents cités ci-dessus).

- cursus en 2 ans : relevés de notes BP1 (semestres 1 et 2) et BP2 (semestre 1)
- cursus en 3 ans : relevés de notes BP2 (semestres 1 et 2) et BP3 (semestre 1)

IV. Nature des épreuves et critères de validation

➤ Capacité d'accueil du CFPPH pour les apprentis : 16 places

➤ Dates prévisionnelles des épreuves de sélection (sous réserve de modification, en fonction du nombre de candidats):

- Sélection sur dossier :

- ❖ **Mardi 12 juin 2018**

- ❖ Fait l'objet d'une notation sur 10 points

- Sélection sur entretien :

- ❖ **Mardi 12 et Mercredi 13 juin 2018**

- ❖ Fait l'objet d'une notation sur 10 points. L'entretien est composé

d'un exposé de 5 minutes sur le parcours scolaire et professionnel de l'apprenti, suivi d'un échange de 15 minutes maximum sur les motivations et le projet professionnel du candidat sur des questions d'actualité sanitaire en relation avec l'organisation pharmaceutique.

Les résultats obtenus aux deux épreuves de sélection sont compensatoires.

V. Résultats

➤ Les résultats seront communiqués **vendredi 15 juin 2018 à 16h**

- par affichage sur le CFPPH - site de l'IFPS - 2 rue Mansart - 37170

Chambray les Tours

- par internet sur le site du CHU de Tours : www.chu-tours.fr rubrique « étudiant en formation / formation / concours / CFPPH ». Les candidats ne souhaitant pas que leur nom et prénom soient diffusés sur internet sont priés de le signaler par écrit lors de l'envoi de leur dossier d'inscription (cf document joint)

- par courrier nominatif à chacun des candidats

➤ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

➤ Les candidats sont classés par ordre :

- de mérite sur liste principale dans la limite des places disponibles
- en rang utile sur liste complémentaire : les candidats sont informés des places disponibles au fur et à mesure des désistements.

Si dans les 15 jours suivant l'affichage, un candidat sur liste principale ou complémentaire n'a pas confirmé par écrit son maintien d'entrée en formation : il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur liste complémentaire. Sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste

Pour information :

Réunion de pré-rentree : **vendredi 22 juin 2018 après midi**

Rentrée 2018/2019 : **Lundi 3 septembre 2018**



Centre de Formation de Préparateurs
en Pharmacie Hospitalière
SITE IFPS – CHU DE TOURS
2 RUE MANSART – CHAMBRAY LES TOURS



AUTORISATION DE PARUTION SITE INTERNET

Je soussigné(e) Mme (1*) - Mr

(2*) AUTORISE

(2*) N’AUTORISE PAS

le centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière du Centre Hospitalier et Universitaire de Tours à faire paraître mon nom sur la liste des résultats d’admission qui sera publiée sur Internet : www.chu-tours.fr à la rubrique « étudiant en formation / formation / concours / CFPPH ».

A....., le

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

1* Indiquez votre nom d’usage

2* Cochez la case correspondante